

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 15 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le 15 juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 6 juin 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFARGE, Maire.

Etaient présents :

Mr Patrick LAFARGE, Maire

Mmes :, Dominique DUQUERROY, Stéphanie LACOSTE, Florence RAYMOND,

MM : Didier ANDRIEUX, Eric VERGER, Jean-Luc PLAINFOSSE, Pierre LEVEQUE, Jean-Maurice SABATER, Bruno GAUTIER, Sylvain CHATAGNER

Excusée ayant donné procuration : Mme Nathalie DAUNAS à Mr Patrick LAFARGE, Mme Nadia VINCENT à Mr Didier ANDRIEUX.

Absente : Mme Emeline POUSSARD

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 11

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu,
- Nomination d'un(e) secrétaire de séance,
- Proposition de convention entre la commune et GRDF pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevé en hauteur pour le déploiement du compteur gaz communicant « Gaspar »,
- Liquidation du SIAEP de Foussignac,
- Modification des statuts SDITEC/ATD 16,
- Informations et questions diverses.

La séance est ouverte à 18 h 30.

1 - Approbation du dernier compte rendu

Aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents, 13 pour.

2 - Nomination d'un(e) secrétaire de séance

Monsieur Pierre LEVEQUE est nommé secrétaire de séance.

3 - Proposition de convention entre la commune et GRDF pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevé en hauteur pour le déploiement du compteur gaz communicant « Gaspar »

Monsieur le Maire explique avoir été sollicité par GRDF pour la pose d'un dispositif permettant le relevé à distance des compteurs de gaz naturel.

Le site proposé par GRDF est le clocher de l'église de CHASSORS. La redevance versée annuellement à la commune s'élève à 50 €.

Le Conseil Municipal accepte la proposition à la majorité, 11 pour, 2 contre.

4 - Liquidation du SIAEP de Foussignac

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2016 mettant fin au transfert de compétence des communes membres du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable de la région de Foussignac ; Monsieur le Maire explique que les modalités de la liquidation du syndicat doivent être arrêtées par délibérations concordantes de ses communes membres avant sa dissolution qui interviendra au plus tard le 30 juin 2017.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents les modalités de liquidation du SIAEP de Foussignac et approuve le transfert à la communauté d'agglomération de Grand Cognac.

5 - Modification des statuts SDITEC/ATD 16

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que dans le cadre de l'évolution du SDITEC, Monsieur le Président de l'ATD16 a confirmé l'engagement de l'agence dans la démarche de mutualisation et la reprise de l'ensemble des missions, des agents et des moyens du SDITEC au 1er janvier 2018.

Dans cette perspective, Monsieur le Maire propose d'adopter la modification des statuts du SDITEC validant sa dissolution.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents les modifications du SDITEC.

6 - Informations et questions diverses

- Le prochain recensement de la population aura lieu courant 2018.
- Un des appartements en location par la Mairie à côté de l'église se libère fin août 2017.
- Une personne serait intéressée pour acheter l'atelier dans la zone artisanale.
- Un devis a été demandé pour un micro tracteur, le montant s'élève à 8 718 € HT.

Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 40.